



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL DE HAYBES DU LUNDI 3 AOUT 2026 AU VENDREDI 21 AOUT 2026 DOSSIER D'INSCRIPTION

Chers parents,

La municipalité de Haybes, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement des Ardennes et le Centre Social de Fumay, organise un accueil de loisirs sans hébergement pour la période des vacances d'été 2026.

Il se déroulera au **CLIP de Moraypré à HAYBES** (23 rue du 24 août).

Son équipe pédagogique aura le plaisir d'accueillir votre (vos) enfant(s) pour trois semaines sur de l'initiation sportive, d'activités de plein air et de découverte culturelle.

Les modalités d'inscriptions :

- Les inscriptions se font uniquement à la semaine.
- Obligatoire à l'inscription : dossier rempli avec règlement par virement et attestation CAF

SEMAINE	
Quotient Familial CAF	1 enfant
Inférieur à 750€	40,00 €
De 750 à 1500	50,00 €
Supérieur à 1500€	60,00 €

Afin de procéder au dossier d'inscription de votre enfant au plus vite, et de vous faciliter la tâche, nous attirons votre attention sur l'importance des indications données sur ce document.

L'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs ne sera acceptée que si le dossier est dûment complété, signé et l'inscription réglée sur le site BELAMI.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

- Fiche de renseignements et d'autorisations (page 3 à 5)
- Fiche sanitaire (Cerfa n°10008*02)
- Autorisation de sortie du territoire (Cerfa n°15646*01)

PIECES A JOINDRE (OBLIGATOIRES) :

- **Photocopie de l'attestation de Quotient familial CAF ou d'affiliation de votre caisse MSA.**
- Photocopie de l'assurance en responsabilité civile.
- Photocopie de la carte vitale
- Photocopie des vaccinations (carnet de santé).
- Photocopie de la carte d'identité recto/verso.
- **Le règlement de l'accueil de loisirs (virement, chèque vacances ANCV, CESU ...)**

L'ENFANT:

FILLE

GARCON

(Rayez la mention inutile)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

LES AUTORISATIONS (cochez les cases)

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant :

- Certifie exact les informations portées sur le dossier d'inscription, la fiche sanitaire ainsi que l'autorisation de sortie de territoire.

- Autorise le droit à l'image : autorise l'équipe pédagogique à prendre en photo votre enfant pour la diffusion et la publication sur des supports de communication : le site Internet de la municipalité et la presse locale.

- Autorise les responsables de l'accueil de loisirs à faire soigner l'enfant et à prendre toutes mesures y compris l'hospitalisation, nécessitées par son état de santé selon les prescriptions du corps médical consulté.

- Autorise mon enfant à participer à des activités physiques et sportives.

- Autorise mon enfant à participer aux éventuels déplacements en transports collectifs lors des sorties organisées par l'accueil de loisirs.

- Autorise mon enfant à repartir seul ou accompagné d'une autre personne qui n'est pas le responsable légal après les activités de la journée.

Si autorisation : repart seul / repart accompagné des personnes mentionnées ci-dessous. (1)

(1) Rayez la mention inutile

M ou Mme N° de tél

M ou Mme N° de tél

- Reconnaiss avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs dans le but de le respecter et de l'expliquer à mon enfant.

Fait à :

Le

Signature du responsable légal :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)